

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Judith Murray

<https://www.cadre21.org/membres/6d641281ae8e54e250555958>

Date d'obtention : 2023-03-22 13:47:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto vise à uniformiser la pratique et à s'assurer que chacun des acteurs (intervenants scolaires, service de police et DPCP) oeuvrent en cohérence et en harmonie avec leur mandat respectif. De plus, la méthode permet d'accompagner la ou les victimes avec bienveillance et efficacité. La trousse sexto procure aussi aux intervenants scolaires une ligne d'intervention claire dans le cas d'un acte impulsif ou malveillant et permet de réduire la propagation des images à caractère sexuel qui ont été partagées. D'ailleurs, la méthode d'intervention sexto permet de diminuer grandement le temps requis pour compléter le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes futures interventions, je serai en mesure d'accompagner adéquatement les jeunes impliqués dans un cas de sextage avec bienveillance et empathie. En effet, la grille d'évaluation de l'incident me permettra de poser les bonnes questions et de la bonne façon afin de ne pas induire des réponses à la victime ou l'instigateur. Elle me permettra aussi d'expliquer plus précisément les étapes du processus et répondre aux questions des jeunes impliqués. De plus, cela me permettra d'appliquer toutes les étapes nécessaires avant de contacter le service de polices.

En ayant un sentiment de compétence et de compréhension plus grand vis-à-vis la problématique de sextage, cela transparaîtra assurément lors de mon intervention où je dégagerai plus d'assurance. Ainsi, cela sera plus rassurant pour la ou les jeunes victimes. Dans un même ordre d'idée, j'encouragerai la ou les jeunes victimes à bien s'entourer, à distinguer l'erreur de jugement à la personne qu'elle est et évaluerai les impacts (psychologiques, scolaires et sociales) afin de soutenir la personne adéquatement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes futures interventions en contexte de sextage, je ferai particulièrement attention à préserver l'identité de toutes les personnes impliqués dans la situation autant auprès de l'instigateur que des médias. De plus, j'utiliserai la grille d'évaluation de l'incident, tel qu'indiqué, afin de ne pas induire de réponses aux jeux impliqués. Aussi, je m'assurerai d'avoir toutes les réponses à la grille afin de permettre une bonne transmission d'information au service de polices et d'éviter de rallonger le processus. Évidemment, je ne chercherai pas à voir le contenu qui a été partagé, car cela serait une infraction criminelle.